

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 30 septembre 2022

N° 2022-562

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE

Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU

Mme Anne-Eugénie GASPAR à M. Baptiste MAURIN

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PESCINA

M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO

M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI

M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE

Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER

Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30 Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45

Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40

Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30

Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30

Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05

Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45

Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30 Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20

Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30

Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35

M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15 Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de

17h10

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30

M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30

M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10

M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15 Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45

M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20

M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20

M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30

M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h

Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir de 18h20

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15

M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40

M. Patrick PUJOL à M. Gwénaël LAMARQUE à partir de 17h30

Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30

M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20

M. Fabien ROBERT à M. Gwénaël LAMARQUE jusqu'à 16h40 M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h

M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10

M. Thierry TRIJOULET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45
M. Christian BAGATE à partir de 19h20
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40
M. Max COLES à partir de 17h40
M. FLORIAN à partir de 16h20
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 18h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20
M. Jérôme PESCINA à partir de 17h30

M. Jérôme PESCINA à partir de 17h30 M. POIGNONEC à partir de 17h30

M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45

Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 septembre 2022	Délibération
	Direction de la Nature	N° 2022-562

VILLENAVE D'ORNON - Acquisition foncière sur l'Espace Naturel Sensible de la vallée de l'Eau Blanche (année 2022) - Contrat de co-développement 2021-2023 - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 - Situation de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la vallée de l'Eau Blanche

L'Espace Naturel Sensible (ENS) de la vallée de l'Eau Blanche, classé pour partie en Zone de Préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) par le Département de la Gironde, constitue une richesse reconnue en termes de paysage et de biodiversité.

Le plan de gestion de l'ENS porte sur ce territoire d'environ 80 hectares, situé au sud-est de Villenave d'Ornon, le long du bassin versant de l'Eau Blanche.

La gestion et l'entretien de ce site sont planifiés dans le cadre du plan de gestion, qui sera renouvelé en 2022 pour une période de 10 ans.

2 - Financements accordés précédemment par Bordeaux Métropole

La commune de Villenave d'Ornon a déjà reçu des subventions de Bordeaux Métropole au titre de la gestion de l'ENS de la vallée de l'Eau Blanche, pour un montant total de 275 058 €, mais encore jamais pour de l'acquisition foncière.

3 - Caractéristiques des lots fonciers et objectifs de l'acquisition

La demande 2022 porte sur l'acquisition de terrains situés à proximité de l'Eau Blanche. Il s'agit de deux lots de parcelles d'une superficie totale de 34 725 m² et négociés à 3,15 €/m².

Ces acquisitions doivent permettre :

- d'augmenter le foncier communal pour atteindre 538 406 m², soit 68 % de la surface totale de la ZPENS :
- de consolider la zone tampon, dans la limite nord de la ZPENS, au plus proche du milieu urbanisé;
- de convaincre d'autres propriétaires sur l'ENS et ainsi initier de nouvelles ventes dans le cadre d'une stratégie d'acquisition de parcelles le long de l'Eau Blanche, qui permettrait la continuité des aménagements;

- d'envisager l'installation d'un éleveur d'ovins sur les prairies de l'ENS en augmentant la surface de pâturage disponible.

Ces parcelles prairiales sont situées partiellement ou intégralement en zone rouge du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) récemment validé.

Il est à noter que la commune de Villenave-d'Ornon a formalisé auprès des services de Bordeaux Métropole une demande de changement de zonage au PLU (de « zone à urbaniser » vers « agricole ») pour une partie de ces fonciers.

4 - Budget prévisionnel des acquisitions foncières

Par délibération du 27 juin 2022, la commune de Villenave-d'Ornon sollicite l'aide financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 23 877€, ce qui représente 20 % du budget prévisionnel d'un montant global de 119 384 € HT.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET PREVISIONNEL HT 2022					
DEPENSES	Montant €	RECETTES	%	Montant €	
		Agence de l'Eau Adour Garonne	30	35 815	
Lot foncier n°1	56 634				
		Département de la Gironde			
Lot foncier n°2	52 750		30	35 815	
		Commune de Villenave d'Ornon			
Frais de géomètres	10 000		20	23 877	
		Bordeaux Métropole			
			20	23 877	
Total dépenses	119 384	Total recettes	100	119 384	

Cette action est inscrite au contrat de co-développement 2021-2023 conclu avec Bordeaux Métropole, et figure dans la fiche « Acquisitions foncières sur l'ENS de la Vallée de l'Eau Blanche » (C055500049). Cette subvention rentre également dans les critères d'éligibilité du règlement d'intervention nature métropolitain.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5215-26,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Villenave-d'Ornon en date du 27

juin 2022 n°2022-55,

VU le dossier de demande d'aide présenté par la commune de Villenave-d'Ornon en date du 30 juin 2022,

VU la délibération métropolitaine relative à la présentation des contrats de codéveloppement 2021-2023 (fiche action n° C055500049 « Acquisitions foncières sur l'espace naturel sensible (ENS) de la Vallée de l'Eau Blanche »),

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole de valoriser et préserver les milieux naturels et agricoles de son territoire,

Et au vu des enjeux majeurs qu'abrite cet espace en matière de patrimoine paysager et de biodiversité remarquable,

DÉCIDE

Article 1: une subvention d'investissement d'un montant de 23 877 € est attribuée à la commune de Villenave d'Ornon pour le financement de l'année 2022 de l'opération « Acquisitions foncières sur l'ENS de la Vallée de l'Eau Blanche ».

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ciannexée.

<u>Article 3</u>: d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4: la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2022 en section d'investissement au chapitre 204, article 2324, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2022

Pour expédition conforme,

le Vice-président,

DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2022

Monsieur Patrick PAPADATO